

## Pré-diagnostic Cit'ergie - Synthèse

### Présentation du pré-diagnostic Cit'ergie

Le pré-diagnostic Cit'ergie est conduit par l'ADEME ou son représentant, en présence des principaux élus et techniciens en charge de l'énergie, des transports et de l'aménagement de la collectivité. Ce fichier excel est transmis en amont à la collectivité pour un pré-remplissage. L'ensemble (onglet "synthèse" et "annexe") sera re-parcouru et affiné lors de la réunion.

Ce pré-diagnostic a pour objectif principal d'aider à la fois la collectivité et l'ADEME à faire le point sur la pertinence et les motivations de la collectivité pour son engagement dans le processus Cit'ergie ainsi qu'à engager les premières réflexions internes soulevées par la démarche. Il permet ainsi de vérifier si la collectivité dispose des prérequis suffisants.

### Fiche descriptive de la collectivité

NOM de la Collectivité	Ville de Marseille
Type de collectivité	Ville
Région	PACA
Département	13
Population (habitants)	869 815 hab
Superficie (km <sup>2</sup> )	241 km <sup>2</sup>
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	3 615 hab/km <sup>2</sup>
Démarches pré-existantes ( <i>supprimer les mentions inutiles et préciser l'avancement</i> )	PCAET Métropolitain, Bilan carbone de la collectivité
Pour les intercommunalités, nombre de communes membres	Sans objet
Evolution du périmètre géographique prévue à court terme ? (dans les 4 ans)	non

### Relations villes-intercommunalité

Masquer les lignes superflues en fonction du type de collectivité (à l'aide des boutons dans la marge)

Pour toutes les collectivités	
Des collectivités du territoire intercommunal sont-elles déjà engagées dans une démarche Cit'ergie ? Si oui, les noter (à compléter le cas échéant avec l'ADEME)	Gardanne - Vitrolles
D'autres collectivités du territoire intercommunal sont-elles en réflexion/intéressées pour entrer en démarche Cit'ergie (pré-diagnostic, forte sensibilité énergie-climat...) ? Si oui, les noter.	Pertuis en cours de prédiagnostic
Est-il envisageable de lancer conjointement plusieurs démarches Cit'ergie sur le territoire (groupement de commande, harmonisation des calendriers...) et/ou d'articuler certaines étapes des processus en cours ou à venir ? (discussions à engager avec les collectivités concernées, articulation souhaitée à inscrire dans le cahier des charges de la collectivité)	Non

Pour les villes-centres et les EPCI (étude de l'opportunité d'une labellisation unique)	OUI	NON	Commentaires
La mutualisation des services est-elle forte ?		X	
Un organigramme unique peut-il être fourni ?		X	
Cette mutualisation date-elle de plus de deux ans ?		X	
Le maire est-il également Président de l'EPCI ?		X	
Le chef de projet Cit'ergie pressenti est-il commun aux deux collectivités ?		X	
L' élu référent Cit'ergie pressenti est-il commun aux deux collectivités ?		X	
Politiquement, les deux collectivités ont-elles émis clairement le souhait de s'engager dans la démarche Cit'ergie ?		X	
Les deux collectivités ont-elles globalement le même niveau de sensibilisation, d'ambition et d'avancement en matière de politique climat-air-énergie ?		X	
Le calendrier d'élaboration des politiques climat-air-énergie des deux collectivités permet-il la mutualisation des différentes étapes de la démarche ?			
Les deux collectivités éprouvent-elles des difficultés, sur un nombre significatif de sujets, à distinguer ce qui est réalisé par/pour la ville ou par/pour l'EPCI ?	X		
<b>Avis/conclusions concernant le niveau d'articulation possible et souhaitable entre la ville-centre et l'EPCI</b>	Pas de potentiel pour une articulation des processus à l'heure actuelle		

### Compétences de la collectivité

**Précision pour le remplissage :**

- Répondre "oui" même lorsque la compétence est partielle (sous-composante, soumise à la notion d'intérêt communautaire, transférée "à la carte" par une partie des communes de l'EPCI, etc.) et préciser en commentaire les modalités de partage de la compétence.

- Pour une commune, répondre "non" uniquement pour une compétence transférée explicitement et totalement à un EPCI (inscrite dans ses statuts) et indiquer en commentaire le nom de l'EPCI concerné et le poids de la commune dans l'EPCI.

- Pour un EPCI, répondre "non" lorsque la compétence n'a été transférée par aucune de ses communes membres ou que la compétence a été re-transférée totalement à un autre EPCI (ex : syndicat départemental, syndicat mixte, etc.), en précisant en commentaire le poids dans l'EPCI compétent.

À titre informatif, pour les EPCI la fiche signalétique BANATIC (établie par la Direction Générale de Collectivités Locales) mentionne notamment les compétences exactes de la collectivité (<https://www.banatic.interieur.gouv.fr> >> Données en ligne >> Recherche de groupements)

	OUI	NON	Commentaires
Développement et aménagement économique		X	Métropole Aix-Marseille
Urbanisme, aménagement de l'espace (SCOT, PLU/PLUI, etc.)		X	Métropole Aix-Marseille
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	X		Partiellement, la Ville s'occupe de la collecte des déchets de ses services et des établissements relevant de sa compétence (écoles, bibliothèques, conservatoire, etc.)
Équilibre social de l'habitat (PLH)		X	
Organisation de la mobilité (PDU, plan de mobilité rurale)		X	Métropole Aix-Marseille
Politique de la ville		X	Métropole Aix-Marseille
Assainissement		X	Métropole Aix-Marseille
Eau potable		X	Métropole Aix-Marseille
Pollution de l'air, nuisance sonore, soutien aux actions MDE		X	Métropole Aix-Marseille
Création, aménagement, entretien voirie et stationnement		X	Métropole Aix-Marseille
Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements de l'enseignement préélémentaire (maternel) et élémentaire	X		
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs	X		
Action sociale	X		Partagé avec le Département
Contribution à la transition énergétique	X		Etude de pré-figuration par la Ville de Marseille pour la création d'une cité de la transition. Sujet également traité par les autres collectivités.
Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains		X	Métropole Aix-Marseille
Organisation de la distribution publique d'électricité et de gaz		X	Métropole Aix-Marseille
Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques		X	Métropole Aix-Marseille
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		X	Métropole Aix-Marseille

	Favorable	Défavorable	Commentaires
<b>AVIS ADEME sur le lancement de la démarche Cit'ergie au sein de la collectivité</b>	X		La Ville de Marseille semble prête à entrer dans la démarche : le portage politique de la démarche est affirmé, nomination d'une chargée de mission dédiée, mobilisation des services à l'occasion du prédiagnostic. Il faut souligner que la Ville de Marseille avait délibéré son engagement dans la démarche dès février 2021.
<p><b>Remarques particulières :</b></p> <p>- La démarche Label CAE est fortement recommandée afin d'accompagner l'ambition et la Candidature de la Ville de Marseille dans son engagement 100 Villes décarbonées.</p>			
<p><b>Suites à donner :</b></p> <p>- Désignation/Recrutement d'un chef de projet Cit'ergie</p> <p>- Recrutement du conseiller Cit'ergie (conformément aux recommandations du Guide de l'ADEME pour le cahier des charges de recrutement d'un conseiller)</p> <p>- Convention entre l'ADEME et la collectivité pour l'entrée en démarche Cit'ergie</p>			